

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

**Décision du 16 décembre 2003 de la commission nationale
des experts en automobile**

NOR : *EQUS0410040S*

La commission nationale des experts en automobile lors de sa réunion du 16 décembre 2003 a statué en matière disciplinaire (décision en annexe) à l'encontre de :

- M. Lebental (Bernard) radié de la liste des experts en automobile par décision du 16 décembre 2003 qui lui a été notifiée le 2 janvier 2004.

Cette décision va faire l'objet d'une publication spécifique au *Bulletin officiel* du ministère.

*Le
président,
J. Dardel*

*Le secrétaire,
A. Prud'homme*